

PV du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2025

DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
quorum : 08
présents : 12
votants : 15
pouvoirs : 3

Date de convocation :
22 septembre 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **Lundi 29 septembre 2025 à 21h00** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard POURPOINT, Maire de Grézac.

Présents : M. POURPOINT Bernard, Maire, Mme de ROFFIGNAC Françoise et Mme BELLUTEAU Nathalie, Adjointes, M. AVRARD Cédric, M. BRIVIO Philippe, Mme DIET Marie-Christine, M. GADIOU Dominique, M. GUÉRIN Pascal, M. NEAU François, M. SAINTLOS Julien, M. SÉGUINEAUD Mickaël, Mme VARENNE Véronique,

Absents excusés : PÉRAUX Christophe (donne pouvoir à M. POURPOINT Bernard), M. RAIMOND Bruno (pouvoir à M. BRIVIO Philippe), Mme WILLIOT-NICHOLLS France (donne pouvoir à M. GUERIN Pascal)

Secrétaire de séance : Madame VARENNE Véronique

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025 ne soulevant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il souhaite retirer deux questions de l'ordre du jour : Celle relative à la régularisation du chemin rural n°17 dans le cadre de l'AFAFE ainsi que celle relative à la Décision Modificative Budgétaire. Ces deux questions seront présentées lors d'un prochain CM.

Délibération n° D2025_04_18

AFFAIRES GÉNÉRALES

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CARA AU 1^{er} JANVIER 2026

Prise de compétence facultative « soutien au sport professionnel »

en faveur du Royan Atlantique Volley-Ball

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'approuver** l'ajout d'une compétence facultative supplémentaire rédigée comme suit :

« 2. 3 – COMPETENCES FACULTATIVES

2.3.12 - **Soutien au sport professionnel en faveur du Royan Atlantique Volley-Ball**

Ce soutien s'effectue **dans le respect des articles L. 113-2, R. 113-2 et R. 113-5 du Code du sport**, exclusivement pour des **missions d'intérêt général** exercées par le Royan Atlantique Volley-Ball évoluant dans un championnat professionnel, telles que :

- ✓ La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs accueillis dans les centres de formation agréés ;
- ✓ La participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ;
- ✓ La mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les enceintes sportives.

Ce soutien prend la forme de **subventions publiques encadrées par une convention**, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

- **D'autoriser** le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Pour : 12 Contre : Abstention : 3

Séance du conseil municipal du lundi 29 septembre 2025

Délibération n° D2025_04_19

**AFFAIRES GÉNÉRALES
AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE LA CARA (PMS)
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De donner un avis favorable**, au PMS présenté par la CARA

Pour : 12 Contre : Abstention : 3

Délibération n° D2025_04_20

**AFFAIRES GÉNÉRALES
DÉSIGNATION D'UN AGENT COORDONNATEUR SUPPLÉANT
ET CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS
POUR LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2026
LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **D'autoriser Monsieur le Maire**, à désigner Madame Carole BARONNET, assistante administrative, en qualité de coordonnateur communal suppléant
- **De créer** 2 postes d'agent recenseur en qualité de vacataire du 15 janvier au 14 février 2026, les agents recenseurs devront également participer aux journées de formation et de repérage nécessaires à la réalisation de leur mission, même si ces journées se déroulent en dehors de la période du 15 janvier au 14 février 2025. La rémunération sera calculée sur la base d'un taux horaire brut de 11,88€. Une somme forfaitaire 100 € nets sera versée au titre de frais de déplacement.

Pour : 15 Contre : Abstention :

Délibération n° D2025_04_..

**DOMAINE ET PATRIMOINE
RÉGULATION DU CHEMIN RURAL n° 17 DANS LE CADRE DE L'AFAGE
Question retirée de l'ordre du jour**

Délibération n° D2025_04_21

**PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATION DU PROTOCOLE AMÉNAGEMENT ET RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL
DES AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'autoriser Monsieur le Maire**, à annualiser le temps de travail des agents du service technique (actuellement 2 personnes), à compter du 1^{er} octobre 2025, comme suit :
 - Heures dites « d'hiver » du 1^{er} octobre au 31 mars : 30h par semaine pour un agent à temps complet,
 - Heures dites « d'été » du 1^{er} avril au 30 septembre : 40h par semaine pour un agent à temps complet,

Ces durées hebdomadaires de travail sont proratisées lorsque le temps de travail de l'agent est inférieur à 35h par semaine (15h et 20h pour un agent à ½ temps)

- **D'autoriser Monsieur le Maire**, à signer tout document à intervenir

Pour : 15 Contre : Abstention :

Délibération n° D2025_04_..

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE BEDGÉTAIRE

Question retirée de l'ordre du jour

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des problèmes de voisinage dont il a connaissance
- La question est posée de savoir s'il est possible de mettre en place un balisage piéton entre le cimetière et la voie douce du lotissement Les Vignolettes
- L'éclairage de la carrière est puissant et peut gêner les véhicules qui circulent sur la route. Le directeur va être contacté pour trouver une solution
- Les travaux de la Salle Associative sont terminés. Une réunion est prévue le lundi 6 octobre avec les associations communales pour évoquer les conditions d'utilisation de cette salle.
- Les nouvelles toilettes publiques sont ouvertes. Le Conseil municipal espère que ce lieu sera respecté pour qu'il soit agréable à utiliser pour tous.
- Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux du courrier de démission envoyé par un agent technique municipal
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision de mettre en place plus de plantations dans le lotissement Les Vignolettes. Ces plantations supplémentaires avoisinent la somme de 4 500 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance,